



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

AIDES AUX SECTIONS SPORTIVES RECTORALES (SAISON SPORTIVE 2025-2026)

(N°2026-140)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2021-482 du Conseil départemental en date du 06/12/2021 « Construisons notre Pas-de-Calais - Projet du Département 2022-2027 »

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 07/04/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 73 aides départementales, d'un montant total de 105 350 € aux 55 collèges concernés, pour les montants repris au tableau joint, au titre de l'aide au fonctionnement des sections sportives rectorales pour l'année scolaire 2025-2026, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03- 326 A 06	6568/93325	Sections sportives rectorales	105 350,00	105 350,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 avril 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Territoire	Nom du Collège	Ville	Section	Classement Section	Subvention sollicitée	Subvention proposée
Arrageois	Carlin Legrand	BAPAUME	Escalade	3	1 050 €	1 050 €
	Charles Peguy	ARRAS	Rugby	1	2 500 €	1 750 €
	Denis Diderot	DAINVILLE	Football	2	2 000 €	1 400 €
	Denis Diderot	DAINVILLE	Natation	3	1 500 €	1 050 €
	François Mitterrand	ARRAS	Badminton	2	2 500 €	1 400 €
	Germinal	BIACHE SAINT VAAST	Handball	2	2 000 €	1 400 €
	Germinal	BIACHE SAINT VAAST	Sports Enchaînés	3	2 000 €	1 050 €
	Marie Curie	ARRAS	Water Polo	2	1 400 €	1 400 €
Artois	Marches de l'Artois	MARQUION	Sauvetage Sportif Aqualique et Secourisme	3	2 500 €	1 050 €
	Paul Verlaine	SAINT NICOLAS LES ARRAS	Canoe Kayak	1	1 750 €	1 750 €
	Anatole France	NOEUX LES MINES	Handball	2	2 000 €	1 400 €
	Edmond Rostand	BRUAY LA BUISSIÈRE	Football Mixte	2	2 000 €	1 400 €
	George Sand	BETHUNE	Natation	1	2 500 €	1 750 €
	George Sand	BETHUNE	Rugby	3	1 500 €	1 050 €
	Henri Wallon	DIVION	Badminton	2	2 500 €	1 400 €
	Jacques Prévert	HOUDAIN	Basket	2	2 000 €	1 400 €
	Lavoisier	AUCHEL	Football Mixte	3	2 000 €	1 400 €
	Maurice Piquet	ISBERGUES	VTT	3	1 500 €	1 050 €
Audomarois	Paul Eluard	VERMELLES	Cirque	3	2 500 €	1 050 €
	Paul Verlaine	BETHUNE	Football	2	2 500 €	1 400 €
	Albert Camus	LUMBRES	Golf	3	2 000 €	1 050 €
	Blaise Pascal	LONGUENESSE	Football	2	2 000 €	1 400 €
	Blaise Pascal	LONGUENESSE	Raid Multisports	1	2 000 €	1 750 €
	De La Morinie	SAINT OMER	Raid	1	2 500 €	1 750 €
	François Mitterrand	THEROUANNE	Pratiques Enchaînées	1	2 500 €	1 750 €
	Jean Jaurès	AIRE SUR LA LYS	Badminton	1	2 500 €	1 750 €
Boulonnais	Jean Jaurès	AIRE SUR LA LYS	Football	2	2 000 €	1 400 €
	Pierre Mendes France	ARQUES	Gymnastique	2	1 500 €	1 400 €
	Pierre Mendes France	ARQUES	Tennis	3	1 500 €	1 050 €
	Angellier	BOULOGNE SUR MER	Canoe Kayak	1	2 500 €	1 750 €
	Du Caraquet	DESVRES	Football	2	2 000 €	1 400 €
	Jean Moulin	LE PORTEL	Football	2	2 500 €	1 400 €
	Jean Moulin	LE PORTEL	Basket	1	2 000 €	1 750 €
Calaisis	Jean Rostand	MARQUISE	Basket	1	2 500 €	1 750 €
	Pilatre de Rozier	WIMILLE	Tennis	3	1 500 €	1 050 €
	Pilatre de Rozier	WIMILLE	Voile	2	2 000 €	1 400 €
	De l'Europe	ARDRES	Planche à voile	1	2 500 €	1 750 €
	Jean Jaurès	CALAIS	Voile	1	1 750 €	1 750 €
	Jean Jaurès	CALAIS	Volley	1	1 750 €	1 750 €
	Jean Macé	CALAIS	Athlétisme F	2	2 500 €	1 400 €
	Jean Monnet	COULOGNE	Basket	1	2 500 €	1 750 €
	Jean Monnet	COULOGNE	Football	2	2 000 €	1 400 €
	Les 4 Vents	GUINES	Sports Enchaînés	1	2 500 €	1 750 €
Lens-Hénin	Les Dentelliers	CALAIS	Judo	2	2 500 €	1 400 €
	Louis Bériot	CALAIS	Sports Enchaînés	1	2 500 €	1 750 €
	Vauban	CALAIS	Escalade	3	1 500 €	1 050 €
	Vauban	CALAIS	Futsal	2	1 400 €	1 400 €
	Anita Conti	BULLY LES MINES	Handball	1	1 750 €	1 750 €
	Anita Conti	BULLY LES MINES	Football	2	1 400 €	1 400 €
	Adulphe Delegorgue	COURCELLES-LES-LENS	Football F	2	2 000 €	1 400 €
	Bracke Desrousseaux	VENDIN LE VIEIL	Lutte	2	1 500 €	1 400 €
	David Marcelle	BILLY MONTIGNY	Football	2	2 500 €	1 400 €
	David Marcelle	BILLY MONTIGNY	Handball	1	2 500 €	1 750 €
	Descartes Montaigne	LIEVIN	Athlétisme	2	2 500 €	1 400 €
	Descartes Montaigne	LIEVIN	Cécifoot	1	2 500 €	1 750 €
	Descartes Montaigne	LIEVIN	Basket	1	2 500 €	1 750 €
	Jean-Jacques Rousseau	Avion	Badminton	3	1 500 €	1 050 €
	Jean Macé	HENIN BEAUMONT	Escrime	1	2 500 €	1 750 €
	Jean Macé	HENIN BEAUMONT	Gymnastique	1	2 500 €	1 750 €
	Montreuillois-Ternois	Jean Rostand	SAINS EN GOHELLE	Football	2	2 500 €
Jean Vilar		ANGRES	Triathlon	1	2 500 €	1 750 €
Jean Zay		LENS	Rugby	3	1 500 €	1 050 €
Langevin Wallon		GRENNAY	Futsal	1	2 500 €	1 750 €
Léon Blum		WINGLES	Football	2	1 555 €	1 400 €
Paul Langevin		AVION	Football	2	2 000 €	1 400 €
Paul Langevin		ROUVROY	Escalade	2	2 500 €	1 400 €
Joséphine Baker		SALLAUMINES	Futsal	1	2 500 €	1 750 €
Joséphine Baker		SALLAUMINES	Hip Hop	3	2 500 €	1 050 €
Belrem		BEAURAINVILLE	Canoe Kayak	2	2 000 €	1 400 €
Du Bras d'Or		ÉCUIRES	Football	2	2 500 €	1 400 €
Jacques Brel	FRUGES	Judo	3	2 500 €	1 050 €	
Jean Moulin	BERCK SUR MER	Gymnastique	3	1 500 €	1 050 €	
Jean Moulin	BERCK SUR MER	Voile	2	2 000 €	1 400 €	
					105 350 €	

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Service Administratif et Financier - SG PRC

RAPPORT N°72

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 AVRIL 2026

AIDES AUX SECTIONS SPORTIVES RECTORALES (SAISON SPORTIVE 2025-2026)

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour répondre aux défis auxquels le territoire et les habitants sont ou seront confrontés dans un avenir proche : tel est l'objectif de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Dans ce cadre, la priorité accordée au sport et à l'éducation a été clairement affirmée au sein du Pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022. Aussi, conformément à l'article L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de sa politique sportive, le Département a fait le choix de continuer à participer au fonctionnement du sport scolaire dans les établissements publics et d'accompagner ceux-ci par son soutien aux fédérations sportives scolaires et aux sections sportives rectorales.

À ce titre, sont ainsi soutenues les sections qui disposent d'un véritable partenariat avec une structure associative locale, gage d'un transfert optimal entre la pratique en milieu scolaire et celle dans le cadre associatif. De même, les sections qui s'inscrivent dans une véritable filière sportive locale sont privilégiées. Il convient pour le collégien qui se lance dans un projet éducatif, citoyen et sportif, de pouvoir le poursuivre le plus longtemps possible et, notamment au lycée.

Le montant de l'aide départementale qui peut être accordée variera selon le niveau de la section sportive :

- partenariat avec un club de haut-niveau et poursuite effective de la formation dans une section de lycée à proximité : aide plafonnée à 1750 € (sections de type 1) ;
- partenariat avec un club de haut-niveau ou si partenariat avec un club local, poursuite effective de la formation dans une section de lycée à proximité : aide plafonnée à 1400 € (sections de type 2) ;
- partenariat uniquement avec un club local : aide plafonnée à 1050 € (sections de type 3).

Par ailleurs, les sections doivent en début d'année scolaire communiquer au Département leur projet (projet pédagogique, passerelle avec le monde associatif, stages, suivi médical des élèves, préparation physique, échanges avec d'autres sections).

À l'issue de la rentrée scolaire 2025-2026, 73 sections répondant aux trois catégories ci-dessus définies, ont été recensées à l'échelle du Département.

Vous trouverez en annexe une proposition de répartition des aides financières susceptibles d'être accordées aux 73 sections sportives, selon les modalités décrites ci-dessus.

Si vous réservez une suite favorable à ces propositions, les crédits mobilisés au titre des participations aux sections sportives rectorales, pour l'année scolaire 2025-2026, s'élèveraient à 105 350 €.

Il convient de statuer sur ces demandes et, le cas échéant, d'attribuer les 73 aides départementales, d'un montant total de 105 350 € aux 55 collèges concernés, pour les montants repris au tableau joint, au titre de l'aide au fonctionnement des sections sportives rectorales pour l'année scolaire 2025-2026, selon les modalités reprises au présent rapport.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03- 326 A 06	6568/93325	Sections sportives rectorales	105 350,00	105 350,00	105 350,00	0,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/04/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY